

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023\_149

**Objet : Garantie d'emprunt - LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES - Opération de construction des 12 logements collectifs Rue de la Haute Loge à Hazebrouck - Annulation de la garantie d'emprunt**

**Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (63) :**

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (13) :**

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023\_149

**Objet : Garantie d'emprunt - LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES - Opération de construction des 12 logements collectifs Rue de la Haute Loge à Hazebrouck - Annulation de la garantie d'emprunt**

Par délibération n°2023/086 en date du 4 juillet 2023, le conseil communautaire de la CCFI avait décidé d'accorder une garantie d'emprunt à la société LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES, pour le remboursement de l'emprunt précité d'un montant total de 1 005 756,00 € et dont le contrat est annexé à la présente délibération, destiné à l'opération de construction de 12 logements Rue de la Haute-Loge à Hazebrouck, à hauteur d'un cautionnement de 100%,

Toutefois, suite à la demande de la CCFI de procéder à une réservation d'un quota de 20% des logements sociaux au sein de chaque programme concerné par la garantie (conformément aux articles R 441-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et aux dispositions du pacte financier et fiscal solidaire), le bailleur a demandé l'annulation de cette garantie d'emprunt.

Vu les articles L. 2252-1, L. 2252-2, L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le pacte fiscal et financier solidaire adopté par délibération n°2022/061 ;

Vu la modification de l'intérêt communautaire concernant la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » afin d'intégrer la garantie d'emprunt pour les emprunts souscrits par les opérateurs de logements sociaux (SA HLM, bailleurs sociaux) qui réaliseront des programmes au sein du territoire ;

Vu la délibération n°2023/086 en date du 4 juillet 2023 ayant pour objet une garantie d'emprunt à la société LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES pour une opération de construction des 12 logements collectifs Rue de la Haute Loge à Hazebrouck ;

Vu la demande de la société d'annuler la garantie d'emprunt ;

#### **Il vous est proposé :**

- d'annuler la garantie d'emprunt accordée à la société LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES pour le remboursement de l'emprunt précité d'un montant total de 1 005 756,00 € et dont le contrat est annexé à la présente délibération, destiné à l'opération de construction de 12 logements Rue de la Haute-Loge à Hazebrouck, à hauteur d'un cautionnement de 100%,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération,

#### **Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

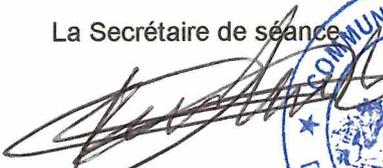
ID : 059-200040947-20231114-DEL2023\_149-DE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,  
Point extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,



Marjorie VANDENBERGHE

Le Président,



Valentin BELLEVAE